



## Règlement intérieur 2020-2021

### NIVEAU COURS

Le niveau de l'élève n'est en aucun cas défini sur un critère d'âge, mais sur l'ensemble des capacités motrices et artistiques de l'élève, que seul le Professeur est en mesure de définir.

Seul le Professeur, est en droit de juger des aptitudes de l'élève, par conséquent de sa capacité à envisager une représentation (concours, spectacle).

Les élèves de la classe « Horaires Aménagées » et « Atelier contemporain » seront strictement sélectionnés par Mme La Directrice, Silva Ricard.

La distribution de l'ensemble des classes relève des seules compétences de Mme La Directrice.

### TENUE de DANSE EXIGEE

L'élève ne sera autorisé à prendre son cours de danse classique que s'il se présente en tenue règlementaire, à savoir :

**Filles :** collants, demi-pointes et pointes de couleur « chair ». Concernant le justecorps, sa couleur varie selon le niveau des classes, elle sera donc définie lors des inscriptions. Cheveux soigneusement peigné et attaché en chignon.

**Garçons :** tee-shirt blanc, collants et demi-pointes gris ou noir.

Chaussons et tenues de danse sont lavés après chaque cours et correctement entretenus.

### VACANCES , PLANNING

Les cours ne sont pas assurés durant les périodes de vacances scolaires – selon l'Académie de Toulouse - sauf avis contraire, notifié préalablement aux élèves.

Pour un bon fonctionnement, l'Ecole se réserve le droit de modifier les horaires de ses cours, sous réserve d'un délai de prévenance d'une semaine.

### DISCIPLINE

Les règles élémentaires de politesse et de respect, envers les Professeurs et autrui, sont strictement exigées, sous peine d'exclusion de l'Ecole.

Il est rappelé que la première instruction du danseur est de NE PAS DISCUTER durant toute la durée du cours, afin de ne pas perturber la concentration de la classe ; Il en va de même pour toute personne dispensée y assistant.

L'élève doit se tenir prêt à l'effort, au moins 15 mn avant le début du cours, un temps minimum qui lui permettra de se décharger des préoccupations de la journée, envisager l'effort intensif exigé par l'Art de la Danse et de se préparer physiquement par quelques exercices de décontraction et de préparation articulaire et musculaire.

### RETARDS , ABSENCES

Afin d'éviter d'éventuelles blessures musculaires, tout élève ne se présentant pas à l'heure du cours, en sera dispensé; il lui sera néanmoins utile d'y assister.

Les parents sont priés de prévenir le Professeur de l'absence de leur(s) enfant(s).

### CONSIGNES À RESPECTER

**Ne pas laisser d'argent, ni objets de valeur dans les vestiaires, l'Ecole déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

**Ne pas fumer dans l'enceinte de l'établissement.**

**Eteindre son téléphone portable.**

**Respecter les règles élémentaires de propreté dans l'ensemble de l'établissement.**

**Ne pas entrer dans la salle de classe en chaussure de ville, par mesure d'hygiène.**

**Ne porter aucun bijou, ni mâcher de chewing-gum pendant le cours, par mesure de sécurité.**

Par respect pour les danseuses, les Papas ne sont pas autorisés de rentrer dans les vestiaires, exception faite pour les niveaux : éveil – initiation - débutant et intermédiaire.

Il convient pour tout renseignement complémentaire ou toute difficulté rencontrée de s'adresser directement à La Directrice.

## **SPECTACLES**

La participation de l'élève au spectacle de fin d'année reste facultative.

Suite à certains désistements tardifs et injustifiés, un acompte « frais costumes » sera désormais demandé lors de tout projet de Représentation.

A l'approche d'un spectacle, des cours supplémentaires peuvent être organisés. Ces répétitions seront gratuites et pourront se dérouler pendant les vacances et jours fériés.

L'élève s'engageant dans un projet de représentation porte sa part de responsabilité sur le bon déroulement des répétitions. Son attitude portant une incidence directe sur le travail du corps de ballet, il s'engage donc dans un travail d'équipe, dans le respect du travail d'autrui et en une participation active dans le projet.

## **DROIT À L'IMAGE**

J'accepte via la présente attestation, que les photos et documents audio-visuels sur lesquels je pourrais figurer à l'occasion de spectacles, concours, répétitions, portes ouvertes, etc, puissent être utilisés à des fins d'information et d'actualité par l'Ecole de danse. Les photos et/ou documents pourront être publiés dans des revues spécialisées, presse locale et nationale, sur le site de de l'Ecole ([www.silvaricardballet.net](http://www.silvaricardballet.net)) et les sites partenaires sans que je puisse m'y opposer.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTIONS & DOCUMENTS**

L'inscription de l'élève ne sera définitive qu'à compter du dépôt complet du dossier. Liste des pièces à joindre, impérativement au « contrat d'inscription » :

- Un certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins d'un mois.
- Une photocopie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile » extra scolaire en cours de validité
- 15€ de frais d'inscription
- Le « contrat d'inscription » daté et signé
- Le règlement de l'intégralité des frais annuels de scolarité, avec possibilité d'encaissement échelonné.

Chaque élève doit souscrire une assurance personnelle, la Direction déclinant toute responsabilité concernant la surveillance des élèves en dehors des heures stricts du cours.

## **MODALITES TARIFAIRES**

L'année est payable d'avance, soit dix chèques à remettre le jour de l'inscription ; chaque chèque sera endossé, au plus tard, le 7 de chaque mois. Les paiements en espèce sont également acceptés.

Les tarifs appliqués tiennent compte des vacances scolaires – selon l'Académie de Toulouse – des dimanches et jours fériés ainsi que des congés exceptionnels.

L'élève peut être remboursé (excepté les 15€ de frais d'inscription) durant les 8 jours suivant l'inscription. Dépassé ce délai aucun remboursement ne sera accordé.

En cours d'année un remboursement des cours restant pourra être envisagé, en cas de force majeure.

En cas d'absence ponctuelle et justifiée, l'élève aura la possibilité de rattraper le(s) cours perdus (hors vacances scolaires). Si sa présence est trop irrégulière, les cours seront facturés à l'unité, soit 15€ de l'heure.

Une réduction de 10 % sera accordée uniquement, pour les enfants d'une même famille.

**L'inscription aux cours vaut acceptation de ce présent Règlement Intérieur.  
Nous déclarons avoir pris connaissance du Règlement Intérieur.**

Nom : ..... Prénom : .....

Fait à Millau, le ..... 2020

mention « Lu et approuvé » et signature :